



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 octobre 2019 à 18 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

30 – Administration et finances

- 30.01** Budget de fonctionnement 2020 de l'arrondissement de Saint-Léonard. (1190512016)
- 30.02** Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement de Saint-Léonard. (1190512015)

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire.



Dossier # : 1190512016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2020 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

De dresser et de transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'exercice financier 2020, tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1190512016. Ce budget équilibré est constitué d'un montant de dépenses de 36 625 500 \$ et est financé par l'entremise de transferts centraux de 26 657 800 \$, de revenus de taxation locale de 7 465 900 \$, d'un budget de revenus locaux de 1 857 300 \$ et d'une affectation de surplus de 644 500 \$.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2019-09-30 13:04

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190512016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2020 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement. Le comité exécutif a fixé au plus tard le 1er novembre 2019 la date de transmission, par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2020 en vue de l'adoption par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution numéro CE19 1318 en date du 14 août 2019 (1193843002) - De fixer, au plus tard le 1er novembre 2019, la date limite pour la transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leur budget de fonctionnement 2020 et de leur Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

DESCRIPTION

Le budget préparé par l'arrondissement de Saint-Léonard totalise un montant de 36 625 500 \$ financé par l'entremise de transferts centraux de 26 657 800 \$, d'une taxation locale de 7 465 900 \$, de revenus de tarification locale de 1 857 300 \$ et finalement d'une affectation de surplus de 644 500 \$.

Les transferts centraux pour 2020 ont été augmentés d'un montant de 1 128 300 \$ pour s'établir à 26 657 800 \$. Cette augmentation nette s'explique par les éléments suivants; soit l'indexation de nos transferts annuels d'un montant de 251 600 \$, la récupération en régie de kilométrage de déneigement supplémentaire pour un montant de 584 900 \$, une bonification des transferts pour l'amélioration de l'offre de service en regard des bibliothèques, de l'entretien des parcs et du déneigement pour un montant de 325 300 \$ et un retrait de 144 500 \$ pour la participation des arrondissements à l'effort de financement des mesures transitoires aux régimes de retraite. D'autres ajustements techniques totalisant une somme de 111 000\$ sont venus s'ajouter aux transferts.

Sur le plan de la taxation locale, nous estimons qu'il n'y aura que peu d'impact sur le compte de taxes global bien que les recettes de cette dernière passeront de 7 297 900 \$ à 7

465 900 \$. En effet, la croissance moins rapide du rôle foncier 2020-2022 de l'arrondissement relativement à la moyenne de la Ville de Montréal permettra de bénéficier d'effets fiscaux permettant de compenser en partie la hausse des coûts prévus en 2020.

En regard des revenus de tarification locale, les recettes prévues en 2020 seront de 1 857 300 \$, soit une augmentation de 100 800 \$ comparativement au budget 2019. Cet écart est notamment attribuable à une hausse de nos revenus prévus pour la réalisation de travaux par la Ville et par le rapatriement par la Ville centre de nos revenus en lien avec les constats d'infraction sur le remorquage en période hivernale.

Finalement, en regard de la structure organisationnelle, l'effectif au budget 2020 sera de 240,0 années-personnes (a-p.), soit une augmentation nette de 0,5 a-p. comparativement au budget de 2019.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard, comme soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par le Service des finances de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Johanne DAIGNEAULT
C/d ress. fin.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie A BRUNET
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1190512015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

De dresser et de transmettre au comité exécutif le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1190512015, ce programme triennal d'immobilisations prévoit des investissements de 19 020 000 \$ au cours des trois (3) prochaines années.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2019-09-30 13:05

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190512015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un programme des immobilisations de l'arrondissement.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le 1er novembre 2019 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de Montréal de leur Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution numéro CE19 1318 en date du 14 août 2019 (1193843002) - De fixer, au plus tard le 1er novembre 2019, la date limite pour la transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leur budget de fonctionnement 2020 et de leur Programme triennal d'immobilisations 2020-2022

DESCRIPTION

Le programme triennal des dépenses d'immobilisations 2020-2021-2022 prévoit des investissements totaux de 19 020 000 \$ au cours des trois (3) prochaines années, dont 5 940 000 \$ en 2020. Celui-ci est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme triennal des dépenses d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par les services corporatifs.

Ce programme prévoit que son financement sera assuré par la dette à long terme pour un montant de 17 820 000 \$ et par l'utilisation de surplus accumulé pour un montant de 1 200 000\$.

Les frais financiers relatifs aux dépenses en immobilisations seront répartis à l'ensemble des contribuables de l'arrondissement par l'entremise d'une taxe spéciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 144.4, 144.5 et 144.6 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller(ère) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Johanne DAIGNEAULT
C/d ress. fin.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie A BRUNET

Directeur des services administratifs